

Rétablir un rapport de force favorable au travail

La question du financement d'un système de retraite solidaire n'est pas seulement une question technique d'ajustement entre des ressources et des dépenses. Le véritable enjeu, c'est la reconnaissance de la place du travail dans la société.

Depuis plus d'un siècle, la productivité du travail n'a cessé d'augmenter : chaque heure de travail produit plus de richesse. Il est donc normal à la fois que le temps de travail diminue (que ce soit la durée hebdomadaire légale du travail, ou le temps de travail sur une vie), et que la part des salaires dans la valeur ajoutée augmente. Il n'est en revanche ni normal, ni indispensable, de repousser l'âge de départ en retraite, même si l'espérance de vie augmente (d'autant plus que c'est l'espérance de vie en bonne santé qui est l'indicateur pertinent). De même, baisser le niveau des pensions n'est ni normal, ni inévitable. Prétendre le contraire, c'est nier que l'augmentation de la richesse du pays provient de l'augmentation de la productivité des travailleurs.

Il existe ainsi des solutions pour financer un système de retraite solidaire. Cela nécessite d'**imposer un rapport de force qui établisse un partage de la valeur ajoutée plus favorable au travail**, et non au capital, et d'inverser ainsi la tendance : la richesse produite en France va de plus en plus au capital (aux profits) et de moins en moins au travail (aux salaires). Or, ces profits sont de moins en moins réinvestis dans la sphère productive : au contraire, ils sont de plus en plus utilisés pour rémunérer les actionnaires via l'augmentation des dividendes. Ainsi, la part des profits réinvestis reste stable autour de 18,5 % tandis que la part des dividendes attribués aux actionnaires est passée, depuis 1975, de 3 à 9 %. Cela ne permet ni de relancer l'économie ni d'augmenter la richesse du pays, donc les possibilités de financer les retraites. Seules des mesures visant un partage de la richesse plus favorable aux salaires permettraient d'envisager une augmentation de la richesse du pays, et des possibilités de financement des retraites.

Les propositions de la FSU pour un système de retraites solidaire

Pour la FSU, le financement d'un système de retraite solidaire est tout à fait possible. Pour accroître les ressources des régimes de retraite (les cotisations sociales) de 4 à 5 points de PIB d'ici 2050, il existe plusieurs modalités d'action pour les pouvoirs publics :

- **augmenter l'assiette de la cotisation, c'est-à-dire les salaires** : cela permet mécaniquement une augmentation des ressources de la branche retraite de la Sécurité Sociale, à taux de cotisation inchangé.
- **augmenter le taux de cotisation.**
- **augmenter le nombre de cotisants** : les pouvoirs publics doivent mener une politique permettant des créations d'emplois et la baisse du chômage. Cela permet d'augmenter les ressources affectées aux retraites, à condition que les emplois créés soient stables et bien payés.
- **taxer les revenus financiers et du patrimoine** pour rétablir un rapport de force favorable au travail, et non au capital.

Les mesures à prendre pour atteindre ces objectifs sont :

- Réformer l'assiette des cotisations patronales en modulant le taux de cotisation en fonction de la politique d'emploi des entreprises et du rapport entre les salaires et la valeur ajoutée.
- Taxer les produits financiers bruts des entreprises non financières et les produits financiers nets des banques.
- Sécuriser l'emploi depuis l'entrée des jeunes dans la vie active jusqu'au maintien des seniors dans l'entreprise.
- Supprimer les exonérations de cotisations patronales qui ne créent pas d'emplois et tirent les salaires vers le bas.
- Indexer les pensions sur l'évolution des salaires, et non sur les prix.
- Garantir le départ à 60 ans avec un niveau de pension d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète.
- Garantir un minimum de pension protégeant véritablement les salariés et fonctionnaires ayant eu des carrières courtes.
- Prendre en compte la fatigue au travail, sa pénibilité, en aménageant les fins de carrière.
- Obtenir de véritables « compensations » familiales et conjugales pour les femmes et réaliser l'égalité professionnelle femmes/hommes.
- Prendre en compte les périodes de formation.
- Prendre en compte la situation des polypensionnés, en particulier par la pro-ratisation du calcul de la pension. ■